



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3138

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Effia - Exercice 2017**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3138**

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Effia - Exercice 2017
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

I - Présentation générale de l'activité déléguée de service public

En 2017, l'activité d'exploitation d'ouvrages publics de stationnement sur le territoire de la Métropole de Lyon représentait 30 contrats de délégation de service public (DSP) d'une durée comprise entre 4 et 60 ans et répartis entre 6 délégataires dont les principaux sont Lyon Parc Auto, Indigo, Q-Park et Effia.

II - Présentation de l'activité déléguée à la société Effia

La société Effia gère, pour le compte de la Métropole, les 2 ouvrages suivants correspondant à une offre globale de 1 586 places de stationnement :

Nom du Parc	Capacité de l'ouvrage (en nombre de places de stationnement)	Dont nombre de places PMR	Type de contrat	Durée de la délégation (en nombre d'années)	Fin de la délégation
Perrache	889	10	affermage	12	2023
Villette	697	10	affermage	12	2023

III - Présentation du rapport du délégataire 2017

Les rapports du délégataire présentés au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2017 comprennent les comptes relatifs à l'exécution de chaque délégation de service public, et les rapports d'activité et de qualité de service, intégrant une analyse au regard du développement durable.

Les tableaux ci-après présentent, pour chaque parc en gestion déléguée et avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2017.

1° - Indicateurs d'activité

Nom du Parc	Fréquentation horaire Nombre de passages à la barrière de péage			Tendance	Nombre abonnements (en décembre)			Tendance
	2015	2016	2017		2015	2016	2017	
Perrache	212 550	232 530	227 539	↘	311	298	313	↗
Villette	61 961	63 768	21 013	↘	276	275	223*	↘
Total	274 511	296 298	248 552	↘	587	573	536	↘

*pas d'abonnés illimités en raison de l'arrivée des loueurs

2° - Indicateurs financiers

Nom du Parc	Chiffre d'affaires en k€			Tendance	Résultat net en k€			Tendance	Redevance d'exploitation versée à la Métropole de Lyon au titre de l'année 2017 en k€
	2015	2016	2017		2015	2016	2017		
Perrache	2 549	2 761	2 694	↘	327	281	237	↘	1 463
Villette	1 413	1 392	1 617	↗	- 303	- 198	13	↗	1 035

Parc Perrache : en 2017, la fréquentation horaire a baissé de 2 % par rapport à l'année précédente, le nombre d'abonnés a augmenté de + 5 %.

La moyenne annuelle du ticket horaire, en baisse de 2 % par rapport à 2016, s'élève à 10,15 € TTC.

Le chiffre d'affaires "horaire" représente 86 % des recettes du parc.

L'année 2017 est marquée par une baisse de la fréquentation (- 2 %) et une baisse du chiffre d'affaires global d'environ 2,5 %. L'année 2016 avait été exceptionnelle en raison de l'Euro de football conduisant à une hausse de fréquentation à partir de mai et pendant tout l'été.

La hausse du chiffre d'affaires « abonnés » (+ 9 %), liée à une opération commerciale de distribution de flyers dans le quartier en juin 2017, ne permet toutefois pas de compenser la baisse de la fréquentation horaire.

Parc Villette : en 2017, la fréquentation horaire a fortement baissé (- 67 %), ainsi que le nombre d'abonnés (- 19 %). En effet, les 2/3 du parc ont été affectés aux loueurs à compter du 1^{er} janvier 2017.

La moyenne annuelle du ticket horaire, en hausse (+ 4,8 %) s'élève à 20,23 € TTC.

Le chiffre d'affaires "horaire" représente 26 % des recettes du parc.

Le chiffre d'affaires global du parc Villette s'élevant à 1 617 k€ est en hausse par rapport au compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat en lien avec l'arrivée des loueurs qui n'avait pas pu être anticipée initialement. Cette modification du périmètre empêche une comparaison entre 2016 et 2017.

IV - Faits marquants de l'exercice 2017

1° - Parc Perrache

L'année 2017 est marquée par la mise en place d'une part du Central de pilotage à distance (CPAD) (24h/24 et 7j/7) permettant de gérer le pilotage à distance en dehors des heures de présence du personnel (de 1h30 à 5h30) et d'autre part de totems permettant de visualiser en temps réel le trafic routier à chaque borne de sortie.

Une enquête de satisfaction réalisée en 2017 pour le parc Perrache fait ressortir en points forts : l'information et la compétence du personnel, la sécurité du parc et en points d'amélioration la signalisation externe du parc.

En 2017, le délégataire a continué ses efforts en faveur du développement durable en suivant une charte d'économie d'eau et d'énergies.

2° - Parc Villette

L'année 2017 est marquée par le transfert à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'ensemble des enseignes de location dans le parc Villette (présence de loueurs dans le parc à 67 %). Le parc ne comptait plus d'abonnés illimités (7/7 et 24/24) afin de pouvoir conserver une clientèle horaire en semaine.

Une enquête de satisfaction réalisée en décembre 2017 pour le parc Villette fait ressortir en points forts : l'amabilité et la compétence du personnel, la propreté du parc et en points d'amélioration l'accès au parc et les difficultés de circulation dans le parc.

Le délégataire a poursuivi ses efforts en faveur du développement durable avec l'installation d'une "boîte d'échanges de livres" et la mise en place de 2 bornes permettant de recharger 3 véhicules électriques dans le parc Villette.

V - Conclusion

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2017, produits par la société Effia, au titre de la DSP pour l'exploitation des ouvrages de stationnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.